

Rencontre Mgr Fellay et cardinal Müller – Quelle unité propose-t-on à la Fraternité Saint-Pie X ?

Publié le 7 novembre 2014
5 minutes

Repères

2 juillet 2012 – Le cardinal Gerhard Ludwig Müller est nommé préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

13 mars 2013 – Le cardinal Jorge Mario Bergoglio est élu pape.

13 décembre 2013 – De passage à Rome à l'occasion d'une rencontre avec les responsables de la commission Ecclesia Dei, **Mgr Bernard Fellay**, le supérieur de la FSSPX, est brièvement présenté au pape François dans la salle à manger de la Maison Sainte-Marthe. Le Saint Père lui demande de prier pour lui.

23 septembre 2014 – Mgr Fellay rencontre le cardinal Müller, en présence de plusieurs personnes dont Mgr Guido Pozzo.

03 octobre 2014 – Entretien avec Mgr Fellay après sa rencontre avec le cardinal Müller.



Le 20 octobre 2014, **dans un entretien accordé à l'hebdomadaire français *Famille chrétienne***, Mgr **Guido Pozzo**, secrétaire de la Commission pontificale Ecclesia Dei, rappelle – après **la rencontre entre le cardinal Müller et Mgr Fellay** (23 septembre) – quels sont les sujets de désaccord entre Rome et la **Fraternité Saint-Pie X** : « Les aspects controversés concernent d'une part l'estimation de la situation ecclésiale dans la période postérieure au concile Vatican II et des causes qui ont produit certains remous théologiques et pastoraux dans la période de l'après-concile et, plus généralement, dans le contexte de la modernité. D'autre part, ils portent sur quelques points spécifiques relatifs à l'œcuménisme, au dialogue avec les religions du monde et à la question de la liberté religieuse. »

A la question « est-il envisageable de dissocier accord juridique et discussion doctrinale ? De mettre en place une prélature personnelle, tout en poursuivant, sur le plus long terme, les discussions sur les points théologiques controversés ? », le prélat romain répond : « La Congrégation pour la doctrine de la foi a toujours considéré que le dépassement des problèmes de nature doctrinale était la condition indispensable et nécessaire pour pouvoir procéder à la reconnaissance canonique de la Fraternité. » Et il ajoute : « Je me permets cependant de préciser que le dépassement des difficultés d'ordre doctrinal ne signifie pas que les réserves ou les positions de la Fraternité Saint-Pie X sur certains aspects qui ne relèvent pas du domaine de la foi, mais qui concernent des thèmes pastoraux ou d'enseignement prudentiel du Magistère doivent être nécessairement retirées ou annulées par la Fraternité. **Le désir de poursuivre la discussion** et l'approfondissement de tels sujets qui font difficulté à la Fraternité Saint-Pie X, en vue de précisions et de clarifications ultérieures, non seulement est

toujours possible, mais – *au moins à mon avis* (c’est nous qui soulignons) – souhaitable et à encourager. On ne lui demande par conséquent pas de renoncer à cette exigence qu’elle manifeste à l’égard d’un certain nombre de thèmes. »

Un peu plus loin, Mgr Pozzo affirme :

« **Il n’est pas vrai de dire que le Saint-Siège entend imposer une capitulation à la Fraternité Saint-Pie X.** Bien au contraire, il l’invite à se retrouver à ses côtés dans un même cadre de principes doctrinaux nécessaires pour garantir la même adhésion à la foi et à la doctrine catholique sur le Magistère et la Tradition, en laissant dans le même temps au champ de l’étude et de l’approfondissement les réserves qu’elle a soulevées sur certains aspects et formulations des documents du concile Vatican II, et sur certaines réformes dont il a été suivi, mais qui ne concernent pas des matières dogmatiques ou doctrinalement indiscutables. Il n’y a aucun doute sur le fait que les enseignements de Vatican II ont un degré d’autorité et un caractère contraignant extrêmement variable en fonction des textes. »

Commentaire (1) :

Dans cet entretien, Mgr Pozzo ne précise pas s’il parle en son seul nom – sauf lorsqu’il indique « au moins à mon avis » –, ou au nom de ses supérieurs. On ne sait pas non plus s’il faut rapprocher ces ouvertures en direction de la Fraternité Saint-Pie X de celles faites récemment par le pape François en direction des charismatiques.

Ainsi, dans un discours aux membres de la Fraternité catholique des communautés et associations charismatiques d’Alliance, le 31 octobre 2014, le pape a longuement insisté sur la **notion « d’unité dans la diversité »**. « L’unité n’est pas l’uniformité, ce n’est pas tout faire obligatoirement ensemble, **ni penser de la même façon, ni perdre son identité**, a-t-il expliqué. L’unité dans la diversité, c’est précisément le contraire, c’est reconnaître et accepter avec joie les différences que l’Esprit-Saint donne à chacun et les mettre au service de tous dans l’Eglise ». Et de demander à son auditoire de « ne pas oublier que le Renouveau charismatique est par sa nature même œcuménique ».

Dans un contexte aussi largement « œcuménique », il est certain que les questions doctrinales rappelées par Mgr Pozzo n’ont qu’une importance très relative.

Sources : Famille chrétienne/Apic – du 07/11/14

(1) NDLR de LPL : Commentaire des rédacteurs de DICI